

SIVOM

De Fleuve en Vallées

<http://sivom.org>

ACCUEIL
COLLECTIF
DE MINEURS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ecole du Bourg

Année
scolaire
2022-2023

*Merci de mettre à jour
vos informations
personnelles dans
l'espace famille
(adresse, téléphone...)*

Tél : 04 71 03 43 63

E-mail : clshsivom@orange.fr

Site internet : <http://sivom.org>

Espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr/1985048>

Modalités d'inscription sur l'espace famille

> Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Je n'ai pas d'accès à l'espace famille

Vous devez nous contacter afin que l'on vous envoie un lien de première connexion.

Je veux inscrire un nouvel enfant dans mon espace famille

Vous devez nous contacter afin que l'on vous transmette une fiche d'inscription.

Depuis votre espace famille, vous pouvez :

- > Mettre à jour votre dossier administratif,
- > Nous transmettre vos documents obligatoires,
- > Actualiser les informations sur la santé de votre enfant,
- > Consulter le règlement intérieur, le projet éducatif, pédagogique...
- > Inscrire vos enfants et réserver vos activités,
- > Accéder à vos factures et payer.

J'ai un accès à mon espace famille

Vous pouvez vous identifier à partir de l'adresse suivante : <https://espacefamille.aiga.fr/1985048>

Etape 1

INSCRIPTION

Obligatoire et préalable à toute réservation, elle consiste à enregistrer l'enfant sur une activité : périscolaire, mercredis...

Procédure

- > Mes inscriptions,
- > Sélectionner l'enfant,
- > Nouvelle inscription,
- > Périscolaire,
- > Choisir l'activité, le groupe,
- > Enregistrer.

Etape 2

RÉSERVATION

Elle consiste à pointer les créneaux horaires souhaités sur le planning de l'activité.

Procédure

- > Mes réservations,
- > Sélectionner l'enfant,
- > Cocher les créneaux souhaités sur le planning,
- > Enregistrer.

Mise en place d'un projet d'accueil individualisé

Pour faciliter l'accueil des enfants ayant une allergie alimentaire ou autre, une maladie chronique comme l'asthme ou le diabète, ou encore des troubles psychiques évoluant sur une longue période, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place. Celui-ci permet à l'enfant de **suivre une scolarité normale tout en bénéficiant d'un traitement ou d'un régime alimentaire particulier.**

À la demande des parents, le chef d'établissement élabore ce projet ou son renouvellement, avec le médecin de la PMI (protection maternelle et infantile) et le médecin qui suit l'enfant.

Un document écrit répertorie pour l'enfant

- > Les traitements médicaux et/ou les régimes alimentaires,
- > Au besoin, il précise les aménagements de la scolarité en lien avec son état de santé,
- > Il comporte un protocole d'urgence.

Ce document, que vous pouvez nous transmettre par le biais de votre espace famille, est ensuite communiqué aux personnels en charge de l'enfant (ATSEM, cuisiniers, animateurs) qui s'engagent à participer à son application.

Les parents veillent

- > à la date limite de péremption des médicaments et à les remplacer,
- > à compléter la trousse de secours autant que nécessaire.

Les parents doivent transmettre le traitement dans une trousse de secours au nom de l'enfant autant de fois qu'il y a de lieux de vie de l'enfant. Par exemple une trousse pour l'école, une pour la restauration et une trousse pour l'accueil de loisirs.

Accueil périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi

> Délais de réservation : jusqu'à la veille 13h (avant tarif dépannage).

> Accueil des enfants dans les locaux de l'école.

MATIN		MIDI		SOIR
Accueil de 7h30 à 8h20		11h45-13h35		Départ de 16h30 à 18h30
Accueil échelonné	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Départ échelonné
	8h30 11h45	- 12h15 : heure à laquelle, au plus tard, les enfants qui ne mangent pas à la cantine devront être récupérés. - 13h15 : réouverture du portail pour l'accueil de l'après-midi.	13h45 16h30	- 16h30 : goûter facultatif à fournir par la famille. - 16h45-17h30, lundi et jeudi : études, espace devoirs. - 16h45-17h30, mardi et vendredi : ateliers découvertes.

- La réservation des temps périscolaires se fait à partir de votre espace famille.
- Les projets d'activités des ateliers éducatifs sont affichés au portail de l'école et mis en ligne sur le site internet du centre et dans votre espace famille.

Accueil périscolaire du mercredi

> Délais de réservation : Jusqu'au dimanche 20h qui précède le mercredi.

> Accueil des enfants de moins de 6 ans (PS-MS-GS) au centre de loisirs de Blavozy.

> Accueil des enfants de plus de 6 (à partir du CP) au centre de loisirs de St-Germain.

MATIN		MIDI		SOIR
Accueil de 7h30 à 9h30		11h45-13h30		Départ de 16h30 à 18h30
Accueil échelonné	Activités	Pause méridienne	Activités	Départ échelonné
	9h30 11h45	- 12h15 : heure à laquelle, les enfants qui ne mangent pas à la cantine devront être récupérés, au plus tard. - 13h15 : réouverture du centre de loisirs pour l'accueil de l'après-midi.	13h30 16h30	- 16h : goûter fourni par le centre de loisirs.

- Au centre de Blavozy, la restauration a lieu dans la salle des carriers du centre culturel.
- Au centre de Saint-Germain, la restauration a lieu dans une salle du centre.
- La réservation des temps périscolaires du mercredi (matin, soir, restauration, sortie) se fait à partir de votre espace famille.
- Les projets d'activités sont affichés aux portes de l'accueil de loisirs et mis en ligne sur le site internet et dans votre espace famille.

Tarification* périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi

> Facturation par le SIVOM pour le forfait annuel.

> Facturation mensuelle, par la commune, pour les repas.

FORFAIT ANNUEL					
Enfant scolarisé à l'école	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Tarif	10€	8€	6€	4€	2€

REPAS		QF 1-2-3	QF 4-5	QF 6
Résident commune	Repas	2€90	3€40	3€90
	Repas dépannage*	4€35	5€10	5€85
Résidents hors commune	Repas	3€90		
	Repas dépannage*	5€85		

- Le tarif est un forfait qui s'applique quelle que soit la fréquentation de l'enfant à l'accueil périscolaire du matin, du midi ou du soir.
- Le tarif repas s'applique jusqu'à la veille 13h, passé ce délai, vous pouvez réserver un repas dépannage. Un repas sans réservation sera facturé au tarif repas dépannage. Le repas peut être annulé jusqu'au matin même 9h sur l'espace famille. Après 9h, toute absence justifiée auprès de l'école sera notée « absence excusée ». Une absence non justifiée sera facturée.

Tarification* de l'accueil périscolaire du mercredi

> Facturation mensuelle

TARIFS		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9
½ journée ²	SIVOM ¹	1€50	1€96	2€41	3€75	4€45	5€15	6€26	7€30	7€79
	Hors SIVOM	4€00	4€30	5€30	8€25	9€77	11€30	13€75	16€00	17€12
Journée ³	SIVOM ¹	2€25	2€94	3€62	5€63	6€68	7€73	9€39	10€95	11€69
	Hors SIVOM	6€00	6€45	7€95	12€38	14€66	16€95	20€63	24€00	25€68
Forfait ⁴	SIVOM ¹	Réduction de 20% sur le tarif journée ou ½ journée pour la totalité des mercredis								
	Hors SIVOM									

SUPPLÉMENTS		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9
Repas	SIVOM ¹	3€80	4€70							
	Hors SIVOM	5€60								
Repas dépannage ⁵	SIVOM ¹	5€70	7€05							
	Hors SIVOM	8€40								
Petite sortie	SIVOM ¹	1€50	1€95	2€40	3€70	4€41	5€10	6€15	7€20	7€68
	Hors SIVOM	4€00	4€26	5€25	8€20	9€68	11€20	13€50	15€80	16€91
Grande sortie	SIVOM ¹	2€00	2€85	3€50	5€35	6€35	7€35	8€90	10€40	11€10
	Hors SIVOM	6€00	6€21	7€65	11€80	14€27	16€50	19€65	22€90	24€50
Absence inscription ⁶	SIVOM ¹	1€50	1€96	2€41	3€75	4€45	5€15	6€26	7€30	7€79
	Hors SIVOM	4€00	4€30	5€30	8€25	9€77	11€30	13€75	16€00	17€12

¹ Familles résidant ou travaillant sur les communes du SIVOM (Blavozy et Saint-Germain-Laprade), familles dont un enfant est scolarisé sur le SIVOM et familles des communes partenaires : Chaspinhac, Le Pertuis et St-Hostien.

² Matin ou A. midi. Si repas, départ avant 14h. ³ Hors suppléments (repas, sorties...). ⁴ Le forfait mercredis s'étend sur la période complète, période 1 : du 1^{er} janvier aux vacances d'été, période 2 : de la rentrée scolaire de septembre au 31 décembre, vous le choisissez à la réservation, hors suppléments (repas, sorties...). ⁵ Repas non réservé sous réserve de places disponibles. ⁶ Appliqué une seule fois sur la période.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial : QF 1 : de 1 à 100€ - QF 2 : de 101€ à 307€ - QF 3 : de 308€ à 514€ - QF 4 : de 515€ à 720€ - QF 5 : de 721€ à 910€ - QF 6 : de 911€ à 1 100€ - QF 7 : de 1 101€ à 1 300€ - QF 8 : de 1 301€ à 1 500€ - QF 9 : supérieur à 1 500€.

*Les tarifs sont votés et réactualisés au 1^{er} janvier de chaque année.